route de contournement de la Sallaz :

des aménagements complémentaires pour améliorer la protection contre le bruit et la convivialité

Le principe de contournement de la Sallaz ayant été adopté par le Conseil communal et ratifié par une décision de justice, la Municipalité propose aujourd'hui des aménagements complémentaires pour offrir une protection accrue aux riverains et une meilleure intégration paysagère. Couverture d'une partie de la route, réalisation d'un giratoire, d'une passerelle piétonne, de murs végétalisés et de parois antibruit, ces mesures voulues par le Conseil communal ont été complétées par des propositions issues d'une démarche participative. Un dispositif transitoire permettra de gérer la circulation à la mise en service cet été du m2 et du réseau tl 08.

Adopté en juin 2006 par le Conseil communal et approuvé par l'autorité cantonale, le préavis 2005-83 propose de réaménager toute la partie supérieure de la vallée du Flon. Le projet prévoit de construire une nouvelle route pour contourner la place de la Sallaz et diminuer le trafic automobile dans les quartiers. Avec la mise en service du m2 et du réseau tl 08, la construction de la route permettra de créer à la Sallaz une véritable interface entre le métro et les transports publics.

La Municipalité sollicite aujourd'hui un crédit de 6,5 millions de francs pour financer des mesures complémentaires au projet de route de contournement. Mis à l'enquête publique complémentaire, les aménagements proposent la couverture végétalisée d'une partie de la route et la réalisation d'un giratoire, d'une passerelle piétonne, de murs végétalisés et de parois antibruit le long de la route de contournement et sur la route de la Feuillère.

Un revêtement phono-absorbant sera en outre posé sur la nouvelle route, la route d'Oron et la route de la Feuillère afin de diminuer le bruit à la source. Des fenêtres isolantes sont en outre prévues sur certains bâtiments le long de ces axes. Ces aménagements permettent une protection accrue des riverains ainsi qu'une meilleure intégration paysagère de la route. Voulues par la Municipalité et par le Conseil communal, issues d'une démarche participative avec les riverains et les commerçants du quartier, ces mesures volontaristes répondent aussi à un postulat de la conseillère communale Adèle Thorens. Elles ont nécessité un complément de procédure demandé par le Tribunal administratif, ce dernier n'ayant toutefois jamais remis en cause le principe de contournement de la Sallaz.

un dispositif transitoire pour l'ouverture du m2

L'aboutissement des différentes procédures ne permettra pas de réaliser la route de contournement et la nouvelle place avant l'ouverture du m2 et la mise en service du réseau tl 08, qui auront lieu dans le courant de l'été 2008. Ainsi, la direction des travaux réalise actuellement un dispositif transitoire qui, préféré à une solution proposée dans un postulat du conseiller communal Pierre Santschi, permettra de mettre en œuvre la réorganisation des transports publics dans le secteur. La cohabitation entre les transports publics et le trafic individuel motorisé (près de 38'000 véhicules par jour) sera toutefois très difficile jusqu'à la réalisation de la route de contournement. A noter enfin que le traitement architectural de la place de la Sallaz, qui permettra de créer un vrai espace convivial réservé aux riverains, aux piétons et aux bus, sera proposé dans un second temps au Conseil communal.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Le préavis n° 2008-24 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis
Présentation complète du projet sur www.lausanne.ch/sallaz

Lausanne, le 21 mai 2008

infopresse

Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch